



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS

JOURNÉE DE FORMATION

---

# De l'idée à la recherche clinique en établissement de santé privé à but non lucratif

*- Formation en partenariat avec  
la Fondation de l'Avenir pour la recherche  
médicale appliquée -*

- **Lieu : Paris**
- **Date : le 17 octobre 2013**
- **Horaires : de 9h00 à 17h00**

# DE L'IDÉE A LA RECHERCHE CLINIQUE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ A BUT NON LUCRATIF

(Formation en partenariat avec la Fondation de l'Avenir)

1 jour

Dans un contexte où la recherche en établissements de santé se développe, cette formation s'adresse à un public averti désireux de faire le point sur les questions méthodologiques associées à la recherche. Elle vise également à mieux permettre d'appréhender le montage de dossiers pour la réalisation de projets de recherche qu'ils soient cliniques, organisationnels, médicaux ou paramédicaux.

Cette formation souhaite ainsi permettre aux professionnels de terrain de faire le point sur ce qui est nécessaire au montage de projets de recherche, notamment grâce au retour d'expériences.

## Objectifs :

- ✓ Comprendre les aspects réglementaires et méthodologiques de la recherche
- ✓ Analyser les étapes nécessaires à la concrétisation d'un projet de recherche
- ✓ Mesurer les enjeux et les possibilités inhérents au secteur privé non lucratif

## Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant

- apports théoriques et méthodologique
- études de cas/ de situations

## Publics

Public averti au sein d'établissements de santé exerçant directement une activité de recherche ou désireux de la mettre en place (médecins, directeurs des soins, cadres de santé, experts paramédicaux...), en lien avec les directeurs, et la stratégie de l'établissement.

## Intervenants

### Fondation de l'Avenir

- Dominique Letourneau, Président du directoire
- Richard Delépine, Cadre infirmier expert école supérieure Montsouris  
**FEHAP**
- Julie Boissier Lainé, Conseiller technique recherche et innovation

## Contenu

### Recherche et innovation : définitions

L'innovation ; l'innovation en médecine et dans les soins ; frontière entre recherche et innovation

La recherche médicale

recherche fondamentale/recherche appliquée/ recherche clinique

recherche translationnelle

La recherche infirmière et paramédicale

### La recherche clinique

Qu'est ce qu'une question clinique

Objectifs et finalités d'une recherche clinique

Typologies de la recherche clinique

Différentes méthodologies

Évolution du cadre juridique de la recherche clinique en France

Le rôle du promoteur de la recherche clinique

### Organisation de la recherche clinique et de l'innovation hospitalière en France

Les dispositifs institutionnels à partir des CHU : DRC/CIC, URC/CRC, DIRC

Les financements institutionnels : PHRC (nationaux et régionaux), STIC, PREPS, PHRIP

Les Indicateurs nationaux d'activité évalués par la DGOS : SIGAPS, SIGREC, classement national (impact crédits MERRI)

### La mise en œuvre

Rappel des étapes incontournables

Avant de se lancer...

Construire et rédiger son projet (revue de littérature et originalité du projet ; résultats attendus ; références de l'équipe ; qualités méthodologiques ; évaluation bénéfice / risque ; aspects éthiques et réglementaires ; budget)

Trouver son financeur : financements publics, privés et autres pistes à méditer

Réaliser son projet : préalables ; démarrage ; recruter les patients et recueillir les données ; suivi ; traiter et interpréter les résultats

Diffuser et publier les résultats : communication ; publication ; valorisation

### Le privé non lucratif et la recherche clinique

Points forts/points faibles

Exemples

Enjeux en termes d'attractivité, de réseau partenarial, de dynamique interne, de ressources complémentaires

### Les acteurs de la recherche clinique dans le privé non lucratif

Des besoins spécifiques ?

Des outils dédiés à utiliser ou à construire

**Lieu : Paris**

**Coût : 298 €**

**Session : 17 octobre 2013**



**01 53 98 95 03**



**formation@fehpa.fr**

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au 01 53 98 95 02  
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

**Intitulé du stage** : De l'idée à La recherche clinique en établissement de santé privé à but non lucratif

**Date** : 17 octobre 2013

**Lieu** : Paris

**Coût du stage** : 298 € / personne

**Les coordonnées de l'établissement** :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

**Les stagiaires**

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

**Règlement**

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ le n° d'adhérent    → le nom du/des stagiaire(s)    → l'intitulé de la formation    → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

**Conditions générales des prestations de formation**

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

**Le :** **Signature du Directeur et cachet de l'établissement**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011

---

## Inscription

---

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## Tarif des formations « INTER<sup>1</sup> »

---

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

## Annulation ou report du fait du centre de formation

---

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## Annulation du fait du stagiaire

---

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## Facturation

---

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## Formation en « INTRA »

---

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## Responsabilité

---

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## Litige

---

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

<sup>1</sup> Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.